



Vol de semelles dans un hyper marché

Par **flore**, le **18/07/2008** à **18:02**

bonjourrrn ce matin lors de mes courses j'ai volé un objet de 7,50euros.rn après mon passage en caisse un vigile m'a demandé de le suivre.rn je n'ai pas nié car il avait l'emballage de l'article dans les mains,(il m'a fait vider mon sac à main) j'ai reconnu les faits ,réglé mon objet.rn vu que c'est une 1 ere fois, il m'a dit qu'il n'y aurait pas de plainte. rn il m'a dit que je ne devais plus venir dans le magasin (hyper marché)rn je voulais savoir si c'est légale d'interdire l'entrée d'un magasin suite à un vol, car c'est là où j'avais l'habitude de faire mes courses.rn merci de me répondre rapidement, car ça me perturbernsalutations

Par **Patricia**, le **18/07/2008** à **19:33**

Bonsoir,rrn Tisuisse et James ont déjà répondu à une question similaire en date du 11 juillet.rn Cliquez à gauche sur "Droit Général" dans catégories.rn Puis sur le sujet : rn " J' ai volé dans un supermarché que dois-je faire ?" en page 2.rn Patricia rrn Ou cliquez ici :
:rn http://www.experatoo.com/droit-en-general/vole-dans-supermancher-dois_21866_1.htm rn James Eraser